



Extrait du UNSA Fonction publique

<http://www.unsa-fp.org/?Assistants-et-conseillers-de-prevention-il-faut-que-ca-bouge>

Assistants et conseillers de prévention : il faut que ça bouge !

- Conditions de travail -



Date de mise en ligne : jeudi 8 octobre 2015

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

Les moyens d'action des assistants et conseillers de prévention étaient à l'ordre du jour de la Commission Centrale d'Hygiène et Sécurité (CCHSCT) de la Fonction publique d'Etat du 29 septembre.

Fort de 17 791 agents (dont 92% d'assistants et 8% de conseillers), le réseau des Assistants et Conseillers de prévention est stable avec pourtant de fortes disparités dans sa structure. En effet seulement 21% des AP/ CP exercent à temps plein leur activité de préventeur.

L'UNSA a relevé des pratiques très hétérogènes selon les ministères (durée de formation, quotité de temps etc.) entraînant des difficultés pour les AP/CP en termes de positionnement, d'action et de reconnaissance de leur mission.

L'UNSA est intervenu pour demander que le ministère prenne les moyens nécessaires afin que les employeurs publics mettent en place la lettre de cadrage prévue dans le décret 82-453.

Il s'agit pour chaque AP ou CP d'avoir clairement : quotité horaire, plancher minimal, temps et contenu des formations et enfin rattachement hiérarchique afin de clarifier leur positionnement dans les organigrammes.

Cette pratique contribuera, à terme, à **la diffusion d'une culture Santé au travail** et facilitera de fait la mise en réseau de ces acteurs indispensables.

Autre revendication exprimée par l'UNSA : la réalisation, via le CCHSCT de la Fonction publique de l'Etat, **d'un guide des bonnes pratiques aux employeurs**, pour leur rappeler les pré-requis en terme de conditions pour un bon fonctionnement des AP/CP et les aider, à cadre réglementaire constant, à animer et valoriser ce réseau.

Le ministère y étant favorable, il reste à l'élaborer. L'UNSA y contribuera activement.